Nations Unies S/PRST/2016/13



Distr. Générale

19 août 2016
Français
Original : anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné à sa 7755e séance, le 19 août 2016, la question intitulée « La situation en Somalie », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité se félicite de la récente réunion que le Forum national des dirigeants somaliens a tenue sur la mise en œuvre du processus électoral national de 2016.

Le Conseil se félicite des progrès qui continuent d'être accomplis sur les plans de la politique et de la sécurité en Somalie depuis 2012 et souligne qu'il importe de maintenir l'élan vers un système de gouvernance démocratique dans le cadre d'un processus électoral sans exclusive, transparent et crédible en 2016, appelé à servir de tremplin à la tenue d'élections au suffrage universel en 2020.

À cet égard, le Conseil note la décision consensuelle prise par le Forum national des dirigeants, sur la base de la recommandation formulée par l'Équipe fédérale chargée d'organiser les élections indirectes en Somalie, tendant à proroger le calendrier des élections législatives jusqu'au 25 octobre 2016 et celui de l'élection présidentielle jusqu'au 30 octobre 2016, afin de permettre la mise en œuvre des modalités techniques nécessaires à un processus ouvert à tous. Le Conseil note la décision consensuelle du Forum national des dirigeants de prolonger les mandats actuels des institutions fédérales pour respecter ce calendrier révisé.

Le Conseil déplore le retard accusé par rapport au calendrier initialement fixé et engage l'ensemble des parties prenantes somaliennes à œuvrer de manière constructive à l'application du calendrier révisé sans plus tarder.

Le Conseil constate que le processus électoral actuel représente une occasion historique de doter le peuple somalien d'un système de gouvernance plus représentatif, reflet de sa diversité. À cet égard, le Conseil salue la décision du Forum national des dirigeants portant sur la représentation des clans minoritaires et de la population de Banadir.

Le Conseil rappelle l'engagement pris par le Gouvernement fédéral somalien de réserver 30 % des sièges aux Chambres basse et haute aux femmes. Il salue les dispositions supplémentaires contenues dans le communiqué du Forum national des dirigeants en date du 9 août 2016, invitant toutes les parties à prendre les mesures nécessaires pour honorer cet

16-14435 (F) 190816 190816





engagement. Le Conseil prie le Gouvernement fédéral somalien de veiller à ce que les élections se déroulent de façon transparente et crédible, dans un climat propice au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, notamment des libertés d'expression et d'association. À cet égard, le Conseil se félicite de la mise en place d'un mécanisme de règlement des litiges électoraux. Il souligne qu'il importe que le mécanisme soit autonome et devienne opérationnel sans tarder.

Le Conseil insiste également sur la nécessité de suivre les orientations politiques définies pour la période allant de 2016 à 2020 en vue notamment d'appliquer, à cette échéance électorale, le principe "une personne, une voix". Pour ce faire, il note l'engagement du Forum national des dirigeants de promouvoir la création et l'enregistrement de partis politiques dans les deux prochaines années, à compter de la date d'élection du dixième parlement, en prévision des élections de 2020.

Le Conseil reconnaît que les prochains mois s'annonçant difficiles pour la Somalie, il continuera de suivre de près l'organisation des élections et affirme son appui à la paix, à la stabilité et au développement en Somalie. »